

Compte rendu de séance

Séance du 10 Novembre 2014

L' an 2014 et le 10 Novembre à 18 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances , sous la présidence de CHAUVIERE Shiva Maire

Présents : Mme CHAUVIERE Shiva, Maire, Mmes : MILLANA Sandra, THEVOT Florence, MM : COULLON Jean, DUPONT Rémy, FOURNIER Pierre, GONET Grégory, GOSSET Cyrille, JUHEL Jean-Michel, LORGEOU Hervé, SAMIN Nicolas, SANGLIER Emmanuel

Excusé(s) : Mme GIRAULT Martine, M. LEHU Franck

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 14
- Présents : 12

Date de la convocation : 03/11/2014

Date d'affichage : 03/11/2014

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Préfecture du Loiret
le : 17/11/2014

et publication ou notification
du :

A été nommé(e) secrétaire : Mme THEVOT Florence

Complément de compte-rendu:

Madame le Maire demande le rajout de deux points à l'ordre du jour : renouvellement d'un membre du CCAS et demande de subvention auprès du Pays Loire Beauce/Région Centre pour un projet "accessibilité et réseaux". Le Conseil Municipal accepte.

Après avoir donné lecture du dernier compte-rendu qui n'a pas fait l'objet de remarque, le Conseil Municipal est passé à l'ordre du jour.

Objet(s) des délibérations

SOMMAIRE

DETR 2014 : renoncement - D-2014-091

DETR 2014 : positionnement "réseaux et accessibilité" - D-2014-092

Accessibilité et réseaux : demande de subvention Pays Loire Beauce/Région Centre - D-2014-093

Décisions modificatives n°6 - D-2014-094

Salle des fêtes : révision des tarifs et du règlement de location - D-2014-095

Parc municipal : révision des tarifs et du règlement de location - D-2014-096

Cofiroute : parcelle sans maître - D-2014-097

Cofiroute : cession de domaine communal - D-2014-098

Ingenov45 : frais d'adhésion - D-2014-099

CCAS : renouvellement d'un membre - D-2014-100

- **DETR 2014 : renoncement**

réf : D-2014-091

Vu la délibération 2013-081,

Vu l'exposé de madame le Maire,

Vu le montant de travaux rue Grand Cour inférieur au montant inscrit dans notre demande de DETR,

Vu le montant non-utilisé de la DETR de 20 010.46 € HT,

Madame le Maire propose le renoncement du montant différentiel entre le montant demandé sur le montant global de 312 124 euros HT et le montant réel sur le montant global obtenu par l'appel d'offres d'un montant de 231 935.35 euros HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le renoncement des 20 010.46 € HT de la DETR 2014.

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

- **DETR 2014 : positionnement "réseaux et accessibilité"**

réf : D-2014-092

Vu l'exposé de madame le Maire précisant la priorisation et le financement des actions à mener sur les bâtiments Mairie et restauration scolaire,

Vu les explications fournies par messieurs LORGEOU et SAMIN sur l'étude réalisé par la commission Travaux,

Vu le tableau d'estimation des coûts fourni par Atelier Méthode d'un montant de 40 723.15 € HT concernant un projet "accessibilité et réseaux",

Madame le Maire demande qu'une demande de subvention au titre de la DETR 2014 soit déposé au taux maximal autorisé pour le projet chiffré par Atelier Méthode.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, la demande de subvention au titre de la DETR 2014 au taux maximal autorisé et autorise madame le Maire à signer tous documents relatifs à ce sujet.

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

- **Accessibilité et réseaux : demande de subvention Pays Loire Beauce/Région Centre**

réf : D-2014-093

Vu l'exposé de madame le Maire précisant la priorisation et le financement des actions à mener sur les bâtiments Mairie et restauration scolaire,

Vu les explications fournies par messieurs LORGEOU et SAMIN sur l'étude réalisé par la commission Travaux,

Vu le tableau d'estimation des coûts fourni par Atelier Méthode d'un montant de 40 723.15 € HT concernant un projet "accessibilité et réseaux",

Madame le Maire demande qu'une demande de subvention auprès du Pays Loire Beauce/Région Centre soit déposé au taux maximal autorisé pour le projet chiffré par Atelier Méthode.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, la demande de subvention auprès du Pays Loire Beauce/Région Centre au taux maximal autorisé et autorise madame le Maire à signer tous documents relatifs à ce sujet.

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

- **Décisions modificatives n°6**

réf : D-2014-094

Afin de financer l'option proposée par l'entreprise de restauration du Monument aux Morts, il est nécessaire de procéder à la décision modificative suivante.

En section d'investissement :

- article D21318 : +210

- article R021 : + 210

En section de fonctionnement :

- article D6232 : - 210

- article D023 : + 210

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, la décision modificative proposée.

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

- **Salle des fêtes : révision des tarifs et du règlement de location**

réf : D-2014-095

Vu la délibération 2014-007,

Vu l'avis de la commission Culture et Fêtes,

Vu l'exposé de madame THEVOT sur les modifications apportées à la location de la salle des fêtes,

Madame le Maire demande au Conseil de valider ce nouveau règlement et les nouveaux tarifs qui seront applicables dès le 1er janvier 2015.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le nouveau règlement de la salle des fêtes et les nouveaux tarifs de location.

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

- **Parc municipal : révision des tarifs et du règlement de location**

réf : D-2014-096

Vu l'avis de la commission Culture et Fêtes,

Vu l'exposé de madame THEVOT sur les modifications apportées à la location du parc municipal,

Madame le Maire demande au Conseil de valider ce nouveau règlement et les nouveaux tarifs qui seront applicables dès le 1er janvier 2015.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le nouveau règlement du parc municipal et les nouveaux tarifs de location.

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

- **Cofiroute : parcelle sans maître**

réf : D-2014-097

Vu l'exposé de madame le Maire expliquant les modalités de la procédure de parcelle sans maître,

Vu l'exposé de monsieur LORGEOU définissant le projet d'agrandissement de COFIROUTE,

Vu la situation de la parcelle ZB135 d'une superficie de 186 m²,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de lancer la procédure de parcelle sans maître et autorise madame le Maire à signer tous les documents relatifs à ce sujet.

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

- **Cofiroute : cession de domaine communal**

réf : D-2014-098

Vu l'exposé de madame le Maire expliquant les modalités de la procédure de cession de domaine communal,

Vu l'exposé de monsieur LORGEOU définissant le projet d'agrandissement de COFIROUTE,

Vu la nécessité de procéder à la cession d'une partie du chemin d'exploitation n°6 (754 m² soit 105 m linéaire) au profit de COFIROUTE,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, la cession à COFIROUTE d'une partie du chemin d'exploitation n°6 et autorise madame le Maire à signer tous les documents relatifs à ce sujet.

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

- **Ingenov45 : frais d'adhésion**

réf : D-2014-099

Vu l'exposé de madame le Maire sur la structure Ingenov45,

Vu le courrier d'Ingenov45 du 29 octobre 2014 concernant la proposition des frais d'adhésion,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, ne pas adhérer au service de conseil en énergie partagée d'Ingenov45.

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

- **CCAS : renouvellement d'un membre**

réf : D-2014-100

Vu la démission d'Alain PARMENTIER en date du 7 octobre 2014,

Considérant la nécessité de remplacer cet élu au CCAS,

Monsieur DUPONT se porte volontaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, la candidature de monsieur DUPONT pour siéger au CCAS.

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

Questions diverses :

- Encombrants

Monsieur FOURNIER s'interroge sur le passage des encombrants sur la commune.

Madame le Maire l'informe que ce service est payant et que la commune n'a plus la compétence SMIRTOM.

Il serait envisageable de proposer à la CCCB d'inclure ce service d'encombrants à la prestation SMIRTOM.

La prochaine séance du Conseil Municipal aura lieu le vendredi 28 novembre 2014 à 18h30 en Maire de Messas.

Séance levée à: 20:30

En mairie, le 14/11/2014
Le Maire
Shiva CHAUVIERE